Date de transmission de l'acte: 11/04/2024 Date de reception de l'AR: 11/04/2024 046-214602732-DE_2024_19-DE

AGEDI

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 avril 2024

Date de la convocation : 26 mars 2024

L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence

Mis en ligne le 18104/8024

Membres en exercice: 15 de Mme Stéphanie ROUSSIES, le 03 avril 2024, dans la salle du conseil

municipal de la commune.

Présents: 14

Votants: 15

Présents: Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Représentés: 1

Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian

LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis

JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle

SABATIE

Représentés: Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance :

Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 03 avril 2024

Publié en mairie le : 11/04/2024

Pour copie certifiée conforme.

Objet: Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SAINT LAURENT LES TOURS 2023

Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire, présente le tableau d'affectation du résultat de fonctionnement de la commune suivant:

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	533 494,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	459 229,36
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	46 166,15
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	579 660,15
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	579 660,15
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv 1068	0,00

Date de transmission de l'acte: 11/04/2024 Date de reception de l'AR: 11/04/2024 046-214602732-DE_2024_19-DE

AGEDI

Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	579 660,15
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Le conseil municipal, après en avoir eu présentation et délibéré, accepte l'affectation du résultat ci-dessus.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.